



# Fédération Nationale des Associations et Amis de Personnes Âgées Et de leurs Familles

## Communiqué du 2 septembre 2015 Financement de la perte d'autonomie en EHPAD Un recul inacceptable !

Tous les gouvernements successifs ont reconnu et déclaré que **le reste à charge pour les résidents accueillis en EHPAD** (Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes) **était trop élevé** et qu'il fallait travailler à en réduire le montant.

Un groupe de travail a été mis en place par la Ministre de la Santé en décembre 2014. Nous espérons enfin que le coût supporté par les résidents et leurs familles serait une des grandes priorités.

**Or les ministres n'ont fixé comme objectif que la mise en place des modalités de financement par la sécurité sociale pour la partie soins et les Conseils Départementaux pour la partie dépendance.**

**Alors que les représentants du gouvernement ne cessent de répéter que la personne âgée est au cœur du dispositif, il n'est ici question que de gestion et de rationalisation.**

**Au terme des 6 mois de travail, nous avons pu mesurer, que non seulement le coût supporté par le résident ne serait pas réduit, mais que ce tarif hébergement acquitté par les résidents et leurs familles continuerait, avec l'accord du Ministère, à servir de variable d'ajustement du financement des sections soin et dépendance. Par ailleurs cette section tarifaire « hébergement » inclut un certain nombre de charges indues déjà dénoncées sans succès et qui alourdissent considérablement une facture qui devrait reposer essentiellement sur de l'hôtellerie.**

**Et cela risque de s'aggraver.** Sous la pression de la Cour des Comptes, il est proposé une **libéralisation des tarifs hébergement** s'appliquant aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale au titre de la solidarité envers les résidents bénéficiant de l'aide sociale financée par les conseils départementaux. Par ailleurs, une négociation va s'engager entre le ministère et l'Assemblée des Départements de France **sur l'élaboration d'un tarif hébergement progressif en fonction des revenus.**

**De telles mesures entraîneraient une augmentation inacceptable du reste à charge des résidents non habilités à l'aide sociale, les plus nombreux et souvent en grande difficulté.**

Le gouvernement actuel a opté pour la **seule solidarité entre Retraités et personnes âgées en perte d'autonomie** via la Contribution Additionnelle de Solidarité à l'Autonomie (CASA). Nouvel impôt prélevé depuis avril 2013 sur les retraites et les pensions, **il est la seule source de financement de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.**

**La FNAPAEF réitère sa demande d'une prestation universelle de solidarité nationale et s'oppose à toute libéralisation des tarifs hébergement. Un citoyen en perte d'autonomie et handicapé doit trouver une réponse adaptée à ses besoins d'accompagnement sans discrimination par l'âge.**

Joseph Krummenacker  
06 10 29 22 92

Claudette Brialix  
06 83 01 52 63